

Communiqué de presse

CropLife Maroc, représenté par son Directeur Exécutif, a participé activement à la réunion de lancement du projet de jumelage de la législation marocaine avec l'Union Européenne sur le contrôle des produits phytopharmaceutiques, les fertilisants et supports des cultures, organisée par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires le 31 mars 2015 à Rabat.

L'objectif de cette première réunion est d'effectuer une étude préliminaire des textes législatifs et réglementaires dans le domaine d'homologation des produits visés par ledit projet.

La réunion s'est tenue sous la présidence du nouveau Directeur des Contrôles et de la Protection des Végétaux, Monsieur Abdelkader Zakaria, accompagné des cadres de l'ONSSA, en présence des experts et des spécialistes désignés par la commission européenne pour le suivi et l'accompagnement du projet.

Deux présentations ont été faites par les experts sur la réglementation européenne en matière d'homologation, de contrôle des produits phytopharmaceutiques, des fertilisants et supports des cultures qui ont été suivies d'une session de Question-Réponse.

Voici ci-après, les remarques soulevées par M. El Ouilani au nom de CropLife Maroc

- La révision de la législation marocaine relative aux pesticides, tant demandée par l'association CropLife Maroc depuis plusieurs années, doit être faite en tenant compte des moyens humains et techniques dont dispose notre pays ainsi que de ses capacités et spécificités.
- Les nouveaux textes proposés ne doivent en aucun cas être copiés ou transposés tels quels, vu que le contexte marocain diffère totalement de celui des pays européens
- Si l'objectif principal de l'utilisation des pesticides, du dire même des experts présents, est d'assurer la sécurité sanitaire et la sûreté alimentaire, cette dernière notion est pour notre pays un point crucial et stratégique. Il n'en va pas de même pour l'UE qui dispose d'une balance agricole excédentaire et compte parmi les pays qui utilise le plus de pesticides. Pour preuve des pays comme la France qui à juste titre se fixe comme objectif de réduire l'utilisation des pesticides de 50% à l'horizon 2020.
- La fixation des délais de réponse aux requêtes des opérateurs (comme c'est le cas en UE) est nécessaire et indispensable pour plus de visibilité et un meilleur planning des affaires.